

SÉLECTION ET SPÉCIFICATIONS

Description	L'Additive 101 est un additif accélérateur utilisé pour réduire les temps de durcissement de plusieurs revêtements de polyuréthane à base de solvant. Il peut être utilisé avec la gamme de produits de finition Carbothane de Carboline, y compris les produits de série 133 ou 134 et les revêtements transparents. NE PAS UTILISER avec des polyuréthanes aqueux.
Caractéristiques	L'Additive 101 accélère le durcissement du polyuréthane et réduit les temps de formation de feuil sec dans une large plage de températures d'application. En général, les temps de séchage peuvent diminuer de 25 à 40 % selon les conditions ambiantes et la température de la surface d'application. Avec le produit Additive 101, certains polyuréthanes de série 133 ou 134 de Carboline sont capables de durcir à des températures aussi basses que -7 °C (20 °F). Se référer aux temps de durcissement spécifiques du produit.
Couleur	Transparent
Limitations	Ce produit n'est pas recommandé pour les polyuréthanes de série 8000.

MÉLANGE ET DILUTION

Mélange	Remuer ensemble les composants du polyuréthane en suivant les instructions correspondantes; ajouter ensuite le produit Additive 101 et mélanger lentement jusqu'à ce que l'additif soit complètement dispersé.
Dilution	Suivre les instructions de dilution fournies dans les fiches techniques respectives.
Proportion	Utiliser une concentration de 1,0 à 2,0 oz par gallon de mélange, sauf indication contraire dans la fiche technique du polyuréthane Carbothane de série 133 ou 134.
Durée de vie du mélange	L'addition du produit Additive 101 a pour effet de raccourcir la durée de vie du mélange de 25 à 40 %, selon la température ambiante.

NETTOYAGE ET SÉCURITÉ

Sécurité	Lire et respecter toutes les mises en garde indiquées dans la fiche technique du produit, ainsi que dans la fiche de données de sécurité du produit. Suivre des précautions normales de sécurité au travail.
Ventilation	Lorsque cet additif est utilisé dans des espaces clos, une circulation d'air complète doit être assurée pendant et après l'application, jusqu'au durcissement du revêtement. Le système de ventilation doit être capable d'empêcher la concentration des vapeurs de solvants d'atteindre la limite inférieure d'explosivité des solvants utilisés. L'utilisateur doit tester et surveiller les niveaux d'exposition pour s'assurer que tous les membres du personnel sont en dessous des limites préconisées. En cas de doute, ou dans l'impossibilité de surveiller les niveaux d'exposition, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA.
Nettoyage et sécurité	Ce produit contient des solvants inflammables. Tenir à l'écart des étincelles et des flammes. Toute installation électrique doit être réalisée et mise à la terre conformément au Code électrique national. Dans les régions où il existe des risques d'explosion, les travailleurs sont tenus d'utiliser des outils non ferreux et de porter des chaussures conductrices et anti-étincelles.

Additive 101

FICHE PRODUIT



EMBALLAGE, MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Durée de conservation	36 mois *Durée de conservation : (valeur annoncée) lorsque le produit est conservé dans les conditions d'entreposage recommandées et dans les contenants d'origine non ouverts.
Température et humidité d'entreposage	4 à 43 °C (40 à 110 °F) Humidité relative 0 à 80 %
Entreposage	Entreposer à l'intérieur.
Poids à l'expédition (approximatif)	0,59 lb par contenant de 6 oz
Point d'éclair (Setaflash)	28 °C (83 °F)

GARANTIE

Au meilleur de nos connaissances, les données techniques contenues dans le présent document sont véridiques et exactes à la date de leur publication et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les utilisateurs doivent contacter la société Carboline pour vérifier la conformité du produit avant de l'installer ou de passer commande. Aucune garantie de précision n'est expresse ou implicite. Nous garantissons que nos produits sont conformes au contrôle qualité de Carboline. Nous n'assumons aucune responsabilité pour la couverture, la performance ou les blessures liées à l'utilisation. La responsabilité, le cas échéant, est limitée au remplacement des produits. AUCUNE AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE N'EST DONNÉE PAR CARBOLINE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, STATUTAIRE, EN VERTU DE LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS À CARACTÈRE COMMERCIAL ET D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE. Toutes les autres marques auxquelles il est fait référence ici sont la propriété de Carboline International Corporation, sauf indication contraire.